

AVIS DU CSRPN de Bretagne

N°04-Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Dunes et marais littoraux de Guissény.

Rapport :

Contexte

Le site proposé pour une création de Réserve Naturelle Régionale a une superficie de 239 ha qui inclut l'étang et le marais du Curnic, l'arrière-dune du Vougo et les prés salés du fond de baie de Tresseny. La quasi intégralité de ces territoires sont inclus dans le réseau Natura 2000 et une partie bénéficie d'un Arrêté de Protection de Biotope (Marais du Curnic, 112ha) depuis 1997. Les parcelles concernées appartiennent à plusieurs structures publiques (Communes, CEL, département) et à des privés différents.

A noter que deux options complémentaires sont évoquées dans le dossier de candidature ; l'option de niveau 1 de 70 ha (Baie de Porz Olier : liens directs de gestion avec l'étang du Curnic, et baie de Tresseny ; zone de quiétude importante pour les oiseaux) et l'option de niveau 2, d'environ 120ha, exclusivement marine (îlots, herbiers de zostères et champs de blocs).

Considéré dans sa globalité, le site des dunes et marais littoraux de Guissény constitue un ensemble écologique remarquable présentant une mosaïque d'habitats communautaires avec d'autres milieux humides et mésophiles, à l'interface entre le milieu marin et terrestre. La juxtaposition d'espèces acidophiles et calcicoles est à la base d'une diversité floristique et faunistique très riche comprenant notamment des espèces protégées et/ou sur listes rouges. Une falaise morte et in affleurement de tourbe fossile sont des éléments géologiques intéressants soulignés par la CRPG.

La dynamique spontanée de la végétation, localement très rapide, entraînant la fermeture des milieux, avec pour conséquence la disparition de certains habitats clés pour des espèces menacées, représente la principale menace qui pèse sur le site. Les mesures de gestion agropastorales mises en place ne permettent pas de contrôler suffisamment l'expansion de certaines formes de végétation jugées envahissantes.

Le territoire

Le périmètre de base retenu dans la demande de création de RNR forme un ensemble cohérent. Toutefois, ce périmètre ne permettrait d'agrandir la zone de protection forte que d'environ 125 hectares. La possibilité d'inclure dans ce périmètre des parcelles concernées par l'option 1 et 2, mérite d'être considérée, eu égard à l'apport de la mise en protection de telles zones pour la dynamique de la biodiversité localement. La détermination définitive du périmètre de la RNR devra être définie en lien avec des référents scientifiques et avec le niveau local. Bien qu'un nombre important de parcelles soient la propriété de structure publique, ou incluses dans des périmètres de préemption ou d'intervention, d'autres parcelles de structures privées restent en dehors de ces périmètres. La concertation avec les propriétaires fonciers n'a semble-t-il pas encore été mise en place. Un suivi de la qualité de l'eau est mené. On peut toutefois souligner que l'adhésion citoyenne à la création de la RNR et la protection de la nature semblent être localement importantes.

La biodiversité

Le bilan des connaissances scientifiques démontre incontestablement la richesse, l'intérêt et l'originalité du site. Le site abrite 20 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires. Près de 350 espèces végétales ont été recensées dont 9 espèces protégées, telles que *Drosera rotundifolia* ou *Liparis loeselii* (principale population régionale de la variété *ovata*). Concernant la faune, le site présente un fort intérêt ornithologique (150 espèces régulières), que ce soit pour la reproduction (la maille atlas centrée sur le marais du Curnic présente le plus grand nombre d'espèces nicheuses du Finistère), la halte migratoire (présence notamment du Phragmite aquatique) ou l'hivernage (5000 individus d'une cinquantaine d'espèces). Les données naturalistes concernant les mammifères restent lacunaires, on peut toutefois mentionner la présence d'espèces patrimoniales et protégées telle que la Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie ou la Crossope aquatique. L'herpétofaune est également bien représentée sur le site, avec 11 espèces d'amphibiens et 4 espèces de reptiles (dont la Vipère

péliade, qui semble abondante et pour laquelle la Région Bretagne a une responsabilité biologique régionale « très élevée ». Enfin, deux arthropodes protégés sont également présents, l'Agrion de Mercure et le Damier de la succise.

La gestion adaptative actuelle du site est participative, et bénéficie pour un certain nombre de parcelles de l'engagement d'agriculteurs ou de particuliers via la contractualisation de leurs terres en MAEC et en Contrats Natura 2000. Il est important de souligner que Nicolas Loncle, Chargé de mission Natura 2000, qui coordonne les actions de gestion depuis 2011, maîtrise parfaitement les problématiques liées au maintien des habitats et des taxons vulnérables d'intérêt patrimonial présents sur le site.

Le DOCOB faisant office de plan de gestion sur l'ensemble du site Natura 2000 et datant d'une vingtaine d'années devra être révisé mais pourra servir de base à l'élaboration du plan de gestion de la future Réserve Naturelle Régionale.

Intégration de la séance de présentation orale et des discussions au sein du CSRPN

L'adéquation de l'outil RN pour ce projet

Le classement en Réserve Naturelle Régionale permettra au site de répondre aux objectifs suivants :

- Disposer de moyens complémentaires humains et matériels pour maintenir une diversité d'habitats remarquables permettant le maintien d'une flore et d'une faune patrimoniales.
- Disposer d'une réglementation adaptée pour protéger des habitats sans statut de protection (hors APB) qui subissent des pressions régulières (chiens non tenus en laisse, dépôts de déchets verts, ménagers, agricoles...).
- Améliorer la connaissance naturaliste du site (Characées, Chiroptères, Arthropodes, poissons...).
- Renforcer le potentiel du site en termes d'outil d'accueil et de sensibilisation des publics à la valeur du patrimoine naturel local et régional (restauration de la maison de la digue comme point d'accueil).

Les documents et la visite de site proposés par les porteurs de projet aux rapporteurs du CSRPN se sont avérés particulièrement complets et instructifs, avec la distribution d'un petit document synthétique. Il convient également de souligner que les porteurs de projet ont fait un effort considérable pour répondre point par point et de façon pertinente à tous les éléments demandés dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Éléments d'appréciation et de perspectives

Les rapporteurs attirent cependant l'attention sur le fait que la mise en place d'un plan de gestion spécifique pour la RNR devra inclure un nombre non négligeable de parcelles en libre évolution, tout en préservant une gestion adaptative douce sur les parcelles pour lesquelles la dynamique de la végétation devra être maîtrisée (problématique liée à l'expansion de la phragmitaie et de la cladiaie en tenant compte de tous les taxons vulnérables qui y sont inféodés). La concertation avec le public et notamment les propriétaires fonciers et les ayants-droits devra être mise en place le plus rapidement possible. Il s'agira notamment de maîtriser l'utilisation parfois intensive de certaines parcelles d'intérêt par les centres équestres. Enfin il s'agira également de travailler sur les enjeux représentés par la problématique algue verte afin d'évaluer dans quelle mesure les travaux sur les cours d'eau en amont du site (Alanan et Quilimadec) peuvent limiter les intrants de nitrates sur l'étang du Curnic et dans la baie.

Avis final du CSRPN :

Le classement en RNR paraît très pertinent, et a fait l'objet d'un vote favorable unanime.

Il est recommandé de travailler sur l'intégration des espaces littoraux (scénarios complémentaires proposés mais non intégrés à la proposition initiale). Le suivi de l'évolution du trait de côte et de l'élévation du niveau marin sera particulièrement à cibler.

Rennes, le 3 novembre 2021

Le Président du CSRPN, Jacques HAURY